



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2011

La réunion s'est ouverte à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Excusés : Mrs Yvon JAULET, Serge LEBEAU, Mr Patrice MELOT donne pouvoir à Mr Jacques TIMMERMANS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Subventions aux Associations

Monsieur Le Maire présente au Conseil les différentes demandes de subventions émanant de diverses associations, un débat s'engage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes :

- Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA) : 45 €
- Association Valzik : 500 €
- Association L'Ami de Pain : 250 €
- Sou des Ecoles : 500 €
- Association Patrimoine Mijoux : 3000 €
- Association Tir et Sports : 5250 € (dont 2500 € pour l'organisation de la Fêtes des Bûcherons)
- Association Les Maries Copin's : 700 €
- Association des Maires de l'Ain : 128,74 €
- Club des Sports Monts Jura : 1200 €
- PEP01 : 200 €
- APPAVEC : 120 €
- Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) : 232 ,20 €
- Hélianthe : 80 €
- Associations des Stations Classées : 181,00 €
- Association des Maires et Adjointes du Pays de Gex : 30 €
- Sportera Handi Cap : 2000 €
- Association Nationale des Maires des Stations Classées (ANMSM) : 7293 ,84 €

Pour un montant total de 21.710,78 €.

II. Validation des échanges de terrains relatifs au projet d'aménagement du Site de La faucille

Echange de terrains avec Mr Jean BLANC : Approuvé

Acquisition de la parcelle de Mr Louis SIMON pour un montant de 10.000 € : approuvé

Projet d'échange de terrains avec Mr J.J. GIROUD : ce projet d'échange a deux objectifs : d'une part permettre la réalisation du projet d'aménagement du Site, et d'autre part de régulariser la situation de Mr Giroud vis-à-vis du code de l'Urbanisme.

Mr Giroud refuse la signature des documents au prétexte que le projet ne lui laisse pas la possibilité d'implanter, selon lui, suffisamment de places de parkings privés. Or le projet d'aménagement du Site a été approuvé tel que par les services de la DREAL en charge des sites classés, dont La Faucille fait partie, l'implantation des parkings et le nombre de places prévues au projet ne peuvent donc pas être modifiés.

Face à ce refus de signature, le conseil approuve la mise en œuvre d'une action de la Commune pour la mise en conformité de la situation vis-à-vis du Code de l'Urbanisme.

III. Questions et Délibérations diverses

- Le Conseil avait accordé en 2010 une subvention d'équipement au Syndicat Mixte Monts-Jura pour les travaux de mise en sécurité de la piste de liaison La Faucille – Mijoux Village. Selon les normes de la comptabilité publique, et notamment l'instruction M14 à laquelle la Commune est assujettie, cette subvention d'équipement doit être amortie.

A l'unanimité, le Conseil décide que la subvention d'équipement versée au SMMJ sera amortie sur une durée de 5 ans.

- Le Conseil d'Administration de la société SEMCODA dont la Commune de Mijoux est actionnaire propose que la SEMCODA participe au capital de la SEM 4 V en Savoie à hauteur de 50.000 €. La SEMCODA étant une Société d'Economie Mixte (SEM), cette participation doit être autorisée préalablement par les communes actionnaires.

A l'unanimité, le conseil approuve la participation de la SEMCODA au capital de la SEM 4 V à hauteur de 50.000 €.

- Monsieur Le maire rappelle au Conseil que les Communes ont transféré à la CCPG leur compétence en matière de soutien à l'agriculture. Pour des raisons historiques, le SIVOM des Trois Villages avait conservé dans ses statuts la possibilité de développer un projet de ferme. Ces deux compétences étaient complémentaires.

Dans le cadre de la révision des statuts de la CCPG, celle-ci se propose d'inclure dans ses statuts l'ensemble des compétences en matière d'agriculture et cette modification est donc l'opportunité pour le SIVOM des Trois Villages de confier à la CCPG l'ensemble des compétences liées au soutien à l'agriculture.

Le SIVOM a d'ores et déjà validé ce transfert que Mr le Maire demande au Conseil de valider par voie de délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité valide le transfert réalisé par le SIVOM des Trois Villages en matière d'agriculture.

Il est 20 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.